BILL.

Acte pour incorporer la société d'horticulture, de Montréal.

TTENDU que l'établissement d'une so- Préambule. A ciété, dans la cité de Montréal, pour l'encouragement et les progrès de l'horticulture et des arts et sciences qui s'y rattachent, 5 serait de nature à promouvoir considérablement cette branche de la science: et attendu que les personnes ci-après mentionnées se sont associées dans le but de former une telle société, sous le nom de la société canadienne 10 d'horticulture, et ont représenté qu'elles ne peuvent atteindre le but qu'elles ont en vue. sans obtenir un acte d'incorporation qui leur accorde les pouvoirs nécessaires pour les fins susdites; et vu qu'elles ont demandé à 15 la législature de passer un tel acte, et qu'il est juste et expédient d'accèder à leur demande: -A ces causas, qu'il soit statué, etc.

Et il est statué par la dite autorité, que John Certaines per-S. McCord, L. Villeneuve, l'Hon. W. Bad-sonnes scront incorporées. 20 gley, l'Hon. A. N. Morin, George Desbarats, John Boston, George Shepherd, Tancrède Bouthillier, Joseph Savage, John Torrance, John Frothingham, S. Jones Lyman, William Lyman, Jas. Cowper, James Ferrier, le jeune, 25 George Garth, et telles autres personnes qui sont actuellement membres de la dite société, avec ensemble toutes les personnes qui deviendront par la suite, de temps à autre, membres de la corporation constituée par les pré-30 sentes, conformément aux dispositions de cet acte et des statuts de la dite corporation, seront et sont par le présent déclarés être de nom et de fait un corps politique et incorporé, sous les nom et raison de la société Nom et pou-

Á\$83.

35 d'horticulture de Montréal; et la dite corporation aura comme telle tous les droits et
pouvoirs dont peuvent être revêtus en vertu